

BÂLE-VILLE

Publié 30. mai 2024, 21:44

La fin du français obligatoire dans les gymnases fait débat

Les gymnasiens bâlois pourront choisir entre le français et l'italien comme deuxième langue nationale. Une députée craint qu'en définitive, les élèves ne maîtrisent aucune des deux.



par
Xavier Fernandez



250



22



114



Les gymnasiens bâlois pourront choisir d'arrêter les cours de français (photo d'illustration).

Getty Images

La députée Brigitte Gysin (PEV) est inquiète pour l'avenir des étudiants du canton de Bâle-Ville. Ce dernier vient de décider que, dès la rentrée 2027, les élèves qui entreront au gymnase pourront choisir de laisser tomber le français au profit de l'italien, comme deuxième langue nationale. Autrement dit, après sept années passées à étudier la langue de Molière, ils pourront repartir de zéro avec celle de Dante.

Cette prof d'allemand, qui travaille précisément dans un gymnase bâlois, craint que ceux qui feront ce choix ne se retrouvent au final prétérités. Au terme de leur maturité, selon les directives fédérales, les élèves sont censés maîtriser une deuxième langue nationale au niveau B2, voire C1. Pour elle, le risque est que les élèves n'atteignent ce niveau «ni en français ni en italien».

Pas de choix dans les cantons bilingues

En conséquence, les élèves formés à Bâle-Ville pourraient avoir du mal à étudier dans les hautes écoles romandes ou à obtenir des postes à la Confédération ou dans la diplomatie, analyse la «Basler Zeitung». L'élue critique également le fait que cette suppression imminente du français obligatoire n'ait jamais été discutée au sein des collèges ni ailleurs. Elle a donc déposé auprès du Conseil d'État une question urgente, afin de savoir pourquoi il envisage «d'affaiblir à l'avenir la deuxième langue nationale la plus parlée».

Cette décision s'inscrit dans le cadre d'un nouveau règlement fédéral qui entrera en vigueur le 1er août, précisant que: «Concernant la deuxième langue nationale, les élèves ont le choix entre deux langues au moins. Dans les cantons de Berne, de Fribourg et du Valais, la deuxième langue nationale est la deuxième langue officielle du canton.» Ce règlement n'est toutefois pas appliqué partout de la même manière. Par exemple, Soleure va maintenir l'obligation du français, alors que Bâle-Campagne se tâte. Quant aux écoles de maturité vaudoises, elles offrent déjà ce choix depuis 1998.